

Image not found or type unknown



Compromis de vente signé et personne sous tutelle

Par melanie tia, le **28/08/2019** à **14:21**

Bonjour, j aimerais un renseignement

j ai signé mon compromis de vente le 18 mars , deux mois après la notaire m appelle pour me dire qu en vérifiant l état civil des personnes , il s avère qu une d entre elles est sous tutelle et qui font l accord des juge des tutelles pour la mise vente .

Cependant , ayant fait toutes les démarches de mon côté pour mon prêt , je suis toujours dans l attente de la réponse pour signer la vente .

Est ce légal d'en vérifier l état civil après la signature du compromis de vente?

Merci de votre réponse